



Abandon du domicile conjugal. difficultés du couple

Par Visiteur

Bonjour,
notre couple connaît des difficultés importantes. nous vivons en région parisienne avec nos 2 enfants et je travaille comme vrp sur la région de Lyon en logeant à l'hôtel(2 nuits/semaine). compte tenu de la situation avec mon épouse.
J'envisage dans un premier temps de prendre une location sur Lyon et d'y passer la semaine, en rentrant 1 fois par moi sur Paris, et dans un second temps de vendre la maison pour acheter mon logement toujours sur Lyon.
Dans ces conditions, peut-on considérer que j'abandonne le domicile conjugal et comment dois-je procéder ?

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Afin de répondre au mieux à votre question, je souhaiterais obtenir des informations complémentaires
Êtes-vous marié ?

Cordialement

Par Visiteur

Oui

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Dans ce cas, est-ce que votre épouse est d'accord pour divorcer. Pour quelle procédure avez-vous opté ?

dans un second temps de vendre la maison pour acheter mon logement toujours sur Lyon.
Vous ne pouvez pas de votre propre initiative vendre le domicile conjugal.

Il serait judicieux de prendre un avocat afin d'entamer une procédure de divorce.

Et si vous souhaitez quitter le domicile conjugal, de déposer une main courante auprès de la gendarmerie ou du commissariat pour ne pas que par la suite il y ait des soucis.

cordialement

Par Visiteur

La question est : mon épouse peut-elle, si nous divorçons dans quelques mois, invoquer l'abandon du domicile conjugal, même si le fait de prendre un appartement à Lyon relève aussi de dispositions d'ordre professionnel ?? Dois-je par conséquent faire une main courante pour me protéger d'une interprétation abusive de ma démarche ?

Par Visiteur

Monsieur,

mon épouse peut-elle, si nous divorçons dans quelques mois, invoquer l'abandon du domicile conjugal, même si le fait de prendre un appartement à Lyon relève aussi de dispositions d'ordre professionnel ??

Oui parfaitement. L'on ne peut pas considérer que le fait que vous preniez un appartement soit lié à votre travail car

jusqu'à présent vous ne vous absentez que deux jours et vous résidiez à l'hôtel.
Le fait de louer un appartement démontre votre désir de quitter le domicile conjugal.
Vous devez de ce fait faire une main courante.

Cordialement

Par Visiteur

Ok merci pour vos réponses

Par Visiteur

Merci à vous d'avoir fait appel à nous.
En espérant que tout se passe pour le mieux par la suite.

Bien cordialement